



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire d'Espace Belledonne

25 septembre 2024 – Saint-Martin-d'Uriage – 19h

L'ensemble des documents : diaporama présentant le nouveau projet associatif et les statuts sont disponibles sur notre site internet via le lien <https://espacebelledonne.fr/la-gouvernance/>

Ordre du jour : Modification des statuts d'Espace Belledonne

1- Modification des statuts d'Espace Belledonne

Contexte :

En 2023, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de novembre, de nouveaux statuts ont été votés introduisant un nouveau projet associatif et une nouvelle gouvernance. Cette proposition a été le fruit d'une réflexion commune entre élus qui ont pris l'habitude de travailler ensemble, sous forme d'intelligence collective.

De ce mode de travail, mais aussi de la volonté de partager les responsabilités de l'association pour qu'elles n'incombent pas à une seule personne mais puissent être réparties sur plusieurs têtes que ce soit en termes de :

- Distances : Belledonne représente un territoire conséquent à couvrir.
- Compétences : certains élus sont plus à l'aise avec certaines thématiques que d'autres.
- Disponibilité : Permettre à Espace Belledonne d'être plus présente et représentée au sein des instances de nos partenaires.

Est née l'idée de mettre en place une présidence collégiale.

Objectifs :

- Mettre en place une gouvernance collégiale / partagée de 2 à 5 membres élus par le Conseil d'Administration appelés « co-présidents »
- Parmi ces co-présidents, un représentant légal est désigné pour tous les actes de vie associative (banque, documents administratifs, etc.)

Modification proposée :

**CHAPITRE 3
LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU**

Le conseil d'Administration élit en son sein un Bureau composé de 12 membres, en veillant à une représentation des quatre collèges :

Un président

Un ou des vice-président(s)

Un secrétaire

Un trésorier

Des membres

La présidence convoque et préside les Assemblées Générales ainsi que les réunions du Conseil d'Administration et du Bureau. Elle peut être suppléé par un ou des vice-président(s).

Elle prend les dispositions administratives nécessaires au bon fonctionnement de l'association. Elle prépare les questions à soumettre aux délibérations des Assemblées Générales, elle suit l'application des décisions prises.

Elle représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investie de tous pouvoirs à cet effet ; elle a notamment qualité pour ouvrir tout compte en banque, chèques postaux, ester en justice, tant en demande qu'en défense, former tous appels et pourvois et consentir toutes transactions.

Elle a tous pouvoirs pour prendre, avec l'accord du Conseil d'Administration, tous engagements financiers à l'égard de tiers. Elle ordonnance les dépenses de l'association.

Elle peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou des vice-président(s) ou autre membre du Bureau.

La vice-présidence rassemble un ou plusieurs Vice-Présidents. Elle seconde la présidence dans l'exercice de ses fonctions et la remplace en cas d'empêchement. La vice-présidence a délégation de signature de la présidence pour l'ensemble des attributions en cas d'empêchement de celle-ci.

Le secrétaire rédige les procès-verbaux des Assemblées Générales ainsi que des réunions du Conseil d'Administration et du Bureau. Il anime le déroulé de ces instances et seconde le Président dans le suivi de l'ordre du jour. Il peut, si nécessaire, se faire aider par un secrétariat.

Le trésorier tient les comptes de l'association. Il effectue toutes dépenses et perçoit toutes recettes sous le contrôle du président. Il tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations tant en recettes qu'en dépenses et rend compte à l'Assemblée Générale annuelle qui statue sur la gestion. Il peut, si nécessaire, se faire aider par tous les comptables ou commissaires aux comptes reconnus nécessaires.

Introduire le paragraphe suivant en fin de chapitre :

En cas de choix par l'ensemble du Bureau, et sur proposition du Conseil d'Administration, le choix d'une présidence collégiale peut être fait. Dans cette configuration, l'association est dirigée par un conseil de 2 à 5 membres élus pour 3 années par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration élit en son sein des co-présidents.

Les co-présidents n'ont pas obligatoirement de champs de compétence attribué, ils assurent ensemble la présidence et ses missions précisées ci-dessus.

En cas de désaccord au sein de la co-présidence dans la prise de décision, les membres du bureau procéderont à un vote.

Les co-présidents choisissent un représentant légal de l'association pour tous les actes de la vie civile.

Ilona GENTY demande si quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret, personne ne se manifeste, elle met alors au vote à main levée l'approbation de ces nouveaux statuts :

Aucune voix contre, aucune abstention, les statuts sont donc adoptés à l'unanimité.

Dans la foulée, Ilona GENTY annonce qu'elle est candidate à cette Co-Présidence, de même qu'Arnaud CALLEC et Christian LACHIZE.

Ilona GENTY se propose également d'être le représentant légal de l'association

Les 3 candidats sont élus à l'unanimité sans opposition, ni abstention.

Ilona GENTY
Co-Présidente d'Espace Belledonne



Arnaud CALLEC
Co-Président d'Espace Belledonne



Christian LACHIZE
Co-Président d'Espace Belledonne





Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire d'Espace Belledonne

25 septembre 2024 – Saint-Martin-d'Uriage – 19h35

L'ensemble des documents : diaporama, rapports moral, d'activité, financier, liste des présences, sont disponibles sur notre site internet via le lien <https://espacebelledonne.fr/la-gouvernance/>

L'ordre du jour est le suivant :

1. Rapport Moral
2. Rapport d'activités
3. Rapport Financier
4. Election du Conseil d'Administration

Mot d'accueil de Gérald GIRAUD – Maire de Saint-Martin-d'Uriage

Introduction

Ilona GENTY remercie les participants, excuse les absents et rappelle que cette Assemblée Générale était initialement programmée en juin mais à l'annonce des élections législatives, beaucoup d'adhérents n'ont pu s'inscrire et nous n'avions donc pas le quorum pour maintenir cette Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale d'aujourd'hui est donc le report de celle de juin et le quorum n'est donc pas nécessaire.

Elle rappelle également qu'il s'agit de l'Assemblée Générale 2023 et que c'est un peu déroutant parler d'une année qui semble déjà loin et qui a déjà vu beaucoup d'évènement en 2024.

Nous essaierons de recaler les prochaines Assemblées Générales au 1^{er} trimestre de l'année suivante pour éviter ce décalage et les confusions.

1- Rapport Moral présenté par Ilona GENTY :

L'année 2023 a connu plusieurs changements parmi les salariés :

- Départ d'Agathe VASSY remplacée par Laura HERT (qui la remplaçait déjà durant son congé maternité)
- Départ de Valérie SCHEFFER, remplacée par Sophie MUSCIO
- Fin de mission pour Quentin LIGNEAU, chargé de mission forêt, dont le poste était porté par la Communauté de Communes Cœur de Savoie et cofinancé par la Communauté de Communes le Grésivaudan et LEADER.

- Départ de Melia RODRIGUEZ, chargée de mission agriculture, dont le poste était porté par la Chambre d'Agriculture de l'Isère et cofinancé L'ADABEL et LEADER ; elle est remplacée par Elodie ARGOUD, toujours employée par la Chambre d'Agriculture, mais dont le poste est désormais cofinancé par l'ADABEL et la Communauté de Communes le Grésivaudan.
- Annonce du départ de Sophie MUSCIO fin octobre 2024, qui sera remplacée par un mi-temps.

2023 a également été une année de réflexion sur l'avenir d'Espace Belledonne :

- Restitution de l'étude menée par le cabinet AGATE en février
- Réunions de concertation animées par le cabinet SEMAWE en juin
- Rencontre avec les habitants lors de 3 veillées à l'automne

De ces rencontres est né un nouveau projet associatif qui vous a été présenté en AGE le 16 novembre 2023

En 2024, nous avons eu besoin de retourner auprès de nos membres de droit et avons réuni un COPIL des EPCI en début d'année. Il était important pour nous d'échanger avec eux sur : Comment on avance ensemble ? Que fait-on des programmes : transfert ou non ?

Il a été décidé de transférer le Pan Pastoral Territorial Belledonne et le Plan Agro Environnemental et Climatique à la Communauté de Communes le Grésivaudan (transfert effectif au 1^{er} octobre 2024).

Le rapport moral est mis au vote ; sans opposition, ni abstention, le rapport moral est voté à l'unanimité.

2- Rapport d'activités :

Les membres du bureau présentent les différents sujets du rapport.

Voir PowerPoint de présentation

Le rapport d'activité est mis au vote ; sans opposition, ni abstention, le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

3- Rapport financier :

L'expert-comptable Vincent BOUVIER et le commissaire aux comptes Vincent LUYTON présentent les rapports. Tous deux notent une nette évolution de la situation financière de la structure, qui est désormais saine et sans inquiétude quant à l'avenir.

Par ailleurs, Espace Belledonne s'est engagé dans le remboursement de l'avance de Trésorerie de la Communauté de Communes du Grésivaudan (fin prévue en 2025).

Personne ne s'oppose aux rapports financiers, personne ne s'abstient.

Le rapport financier est voté à l'unanimité

4- Election du Conseil d'Administration

En 2023, L'Assemblée Générale a élu les membres du Conseil d'Administration, cependant, suite à des désistements, des places sont vacantes :

1^{er} COLLÈGE – 1 place vacante, mais s'agissant d'un collège de membres de droit, elle ne sera pas remplacée

2nd COLLÈGE – complet

3^{ème} COLLÈGE – LES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES SOCIO-ECONOMIQUES => une place vacante

4^{ème} COLLÈGE – MEMBRES ASSOCIÉS : 9 places disponibles / 2 candidatures :

Raphaël LICANDRO

Laurent DESVIGNES

Il est demandé à l'assemblée Générale s'il y a des candidatures.

Benoit LAISNEY, se porte candidat au sein du collège des membres associés

Les membres associés du 4^{ème} collège se sont portés candidats tout au long de l'année, l'Assemblée Générale doit voter leur candidature.

Aucune opposition, aucune Abstention, les 3 candidats sont donc élus membres du 4^{ème} collège du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire se termine à 21h05

Ilona GENTY

Co-Présidente d'Espace Belledonne



Arnaud CALLEC

Co-Président d'Espace Belledonne



Christian LACHIZE

Co-Président d'Espace Belledonne

